FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N° FranceAgriMer/Interventions/2014/05 relative aux délégations de signature des agents de la direction Interventions

Le directeur général de FranceAgriMer,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 25 juillet 2013 portant nomination du directeur général de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n°FranceAgriMer/Interventions/2014/01 modifiée du 11 février 2014 portant délégation de signature à certains agents de la direction Gestion des aides,

DÉCIDE :

Article 1 : service *Coordination des déclarations communautaires et des contrôles externes*

Délégation de signature est donnée à Madame Véronique ARGENTIN, chef du service Coordination des déclarations communautaires et des contrôles externes, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Frédérique SICOT, chef de l'unité Coordination et expertise communautaires et contrôles externes, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine CONIL, chef de l'unité Suites de contrôles pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Claude FAVRA, responsable du pôle fruits et légumes, et à Madame Sophie MARCHAU, responsable du pôle quotas laitiers, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Myriam BELDA et à Madame Noëlle-Anne NEVERS pour les décisions relatives aux suites de contrôles pour la procédure lait à l'école et fruits dans les écoles.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Guy COMTE pour les décisions relatives aux suites de contrôles pour la promotion communautaire et les aides de l'OCM vitivinicole.

Article 2 : service *Gestion du potentiel et amélioration des structures vitivinicoles*

Délégation de signature est donnée à Madame Hélène CHEVRETTE, chef du service Gestion du potentiel et amélioration des structures vitivinicoles pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Sophie PENET, chef de l'unité Potentiel viticole et pilotage de la restructuration pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation est donnée à Madame Marie-Ange DULUC, chef de l'unité Restructuration, gestion des excédents et sous-produits de la vinification (délégation nationale de Libourne) pour les actes relevant des compétences et attributions de l'unité, notamment :

- les engagements et l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement (hors informatique) et d'investissement,
- les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des distilleries pour leur participation aux opérations de distillation dans le secteur vitivinicole, ainsi que les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des opérateurs pour l'utilisation des alcools d'origine vinique dans les secteurs industriels et énergétiques, ou pour la commercialisation auprès de tels utilisateurs,
- les décisions relatives à l'habilitation des laboratoires œnologiques pour les analyses réalisées pour l'attribution des aides FEAGA dans le cadre des mesures prévues au plan quinquennal de l'OCM vitivinicole,
- les actes d'ordonnancement des dépenses (actes et pièces relevant des compétences dévolues à l'ordonnateur) sans limite de montant,
- les demandes de reversement d'aide, les actes portant refus de versement de tout ou partie d'une aide et, d'une manière générale, les actes faisant grief, à objet pécuniaire ou non, sans limite de montant.

En cas d'absence ou empêchement de Madame Marie-Ange DULUC, délégation est donnée à Monsieur Daniel LAURENT pour l'engagement des dépenses de fonctionnement (hors informatique) et d'investissement relevant des compétences et attributions de l'unité Restructuration, gestion des excédents et sous-produits de la vinification (délégation nationale de Libourne), et à Madame Martine MAZEAU pour l'engagement des dépenses de fonctionnement (hors informatique) et d'investissement relevant des compétences et attributions de Restructuration, gestion des excédents et sous-produits de la vinification (délégation nationale de Libourne), hors dépenses payées par la régie.

Délégation est donnée à Messieurs Daniel LAURENT, Thierry BRITAY, Didier COEYMANS et à Mesdames Sylvie BOZZA et Bernadette MARTY pour les actions suivantes :

- les actes d'ordonnancement des dépenses (actes et pièces relevant des compétences dévolues à l'ordonnateur) sans limite de montant,
- les demandes de reversement d'aide, les actes portant refus de versement de tout ou partie d'une aide et, d'une manière générale, les actes faisant grief, à objet pécuniaire ou non, sans limite de montant.

Délégation est donnée à Monsieur Daniel LAURENT et à Madame Bernadette MARTY pour les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des distilleries pour leur participation aux opérations de distillation dans le secteur vitivinicole, ainsi que les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des opérateurs pour l'utilisation des alcools d'origine vinique dans les secteurs industriels et énergétiques, ou pour la commercialisation auprès de tels utilisateurs.

Délégation est donnée à Messieurs Daniel LAURENT, Thierry BRITAY et à Madame Bernadette MARTY pour les décisions relatives à l'habilitation des laboratoires œnologiques pour les analyses réalisées en vue de l'attribution des aides FEAGA dans le cadre des mesures prévues au plan quinquennal de l'OCM vitivinicole.

Article 3 : service Programmes opérationnels et promotion

Délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry JANVIER, chef du service Programmes opérationnels et promotion, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Céline LEMMA-GABAN, chef de l'unité Programmes opérationnels pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Sandrine JACOBACCI, chef de pôle à l'unité Programmes opérationnels, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée aux responsables de pôle à l'unité Programmes opérationnels, Mesdames Caroline CLAVIER et Vanessa LAUGE et Messieurs Mounir IDDOUTE et Patrick JACQUET pour ordonnancer les dossiers de paiement des programmes opérationnels et viser les décisions d'agrément.

Délégation de signature est donnée à Madame Lucilia MASSON, chef de l'unité Promotion, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Audrey RIBET, adjointe au chef de l'unité Promotion, pour tous les actes de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Benoît PIQUET, responsable de pôle de l'unité Promotion, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Agnès OLRY-CHIFFOLEAU, responsable de pôle instruction liquidation de l'unité Promotion, pour les actes relevant des aides à la promotion nationale et des aides communautaires au titre du règlement (CE) n° 3/2008 du Conseil du 17 décembre 2007 relatif à des actions d'information et de promotion en faveur des produits agricoles sur le marché intérieur et dans les pays tiers.

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine STEIB, responsable de pôle instruction liquidation de l'unité Promotion, pour les actes relevant des aides à la promotion nationale et des aides communautaires au titre du règlement (CE) n° 3/2008 du Conseil du 17 décembre 2007 relatif à des actions d'information et de promotion en faveur des produits agricoles sur le marché intérieur et dans les pays tiers.

Délégation de signature est donnée à Madame Martine EMERY, chef de l'unité Pêche, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Martine EMERY, délégation de signature est donnée à Monsieur Benoît DEFAUCONPRET pour les actes relatifs aux aides du FEP (Fonds européen pour la pêche).

Article 4 : service Régulation des marchés et programmes sociaux

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe DASSIE, chef du service Régulation des marchés et programmes sociaux, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Sylvie LACARELLE, adjointe du chef du service Régulation des marchés et programmes sociaux, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Guy NACHBAUR, chef de l'unité Régulation des marchés, droits à produire et certificats pour les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Guy NACHBAUR, délégation de signature est donnée à Madame Karine KNAUTH ainsi qu'à Messieurs Hervé CHAPAUT, Bernard LE CLERC et Didier RAPILLY pour les actes relevant de la gestion des quotas laitiers et des contingents meunerie.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Savério STASSI pour les actes relevant de la gestion des certificats et caution (importation et exportation), des restitutions et de la taxe prévue à l'article 1618 septies du Code général des impôts.

Délégation de signature est donnée à Madame Annie BRINDEL pour les actes relevant du secteur sucre, de la gestion de l'intervention publique ou du stockage privé.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Eric DEHEN, Chef de l'unité Programmes sociaux pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Laurence GALLOT-LAMPERT, responsable de pôle lait scolaire/fruits à la récré et Madame Odile SINDE, responsable de pôle aides aux plus démunis pour les actes relevant de l'unité Programmes sociaux.

Délégation de signature est donnée à Madame Soledad PINTO, Madame Nathalie KOESSLER et Madame Dominique NUISSIER, pour l'ordonnancement des dépenses des dispositifs Lait scolaire et Fruits à l'école.

Article 5 : service Aides nationales, appui aux entreprises et à l'innovation

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric DOUEL, chef du service Aides nationales, appui aux entreprises et à l'innovation pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Katia TARASSENKO, chef de l'Unité Aides aux exploitations et expérimentation pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe CHAUVET, chargé de mission auprès du directeur des Interventions, pour les actes relevant des attributions de l'unité Aides aux exploitations et expérimentation.

Délégation de signature est donnée à Madame Stéphanie BOSSARD, adjointe à la chef d'unité Aides aux exploitations et expérimentation pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Florence POINSSOT, adjointe à la chef d'unité Aides aux exploitations et expérimentation pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Marion ROBERT-VERITÉ, adjointe à la chef d'unité Aides aux exploitations et expérimentation pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Marion ROBERT-VERITÉ pour les actes relatifs aux aides à l'apiculture.

Délégation de signature est donnée à Madame Katia TARASSENKO et à Madame Marion ROBERT-VERITÉ pour les actes relevant des mesures visées à l'article L.621-3, 6°, du code rural et de la pêche maritime.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Clément JAUBERTIE, chef de l'unité Entreprises et filières pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Laurence FOUQUE pour les actes relevant du dispositif d'aide aux entreprises de l'unité Entreprises et filières.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Serge JACQUET pour les actes relevant du dispositif d'aides aux entreprises de l'unité Entreprises et filières.

Délégation de signature est donnée à Madame Virginie BOUVARD, chef de l'unité Investissements vitivinicoles pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 6 : service Contrôles et normalisation

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude GRACIETTE, chef du service Contrôles et normalisation, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Pascale DEMET, adjointe du chef du service Contrôles et normalisation pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Emmanuelle MOREAU, chef de l'unité Contrôles pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Kristen LUCBERT, chef de l'unité Normalisation pour les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou empêchement de Madame Anne-Kristen LUCBERT, délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles GARCIA, référent national pesée-classement-marquage (PCM), pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Pierre LEBLANC, chef de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle pour :

- les actes relevant des contrôles liés à l'application de la réglementation communautaire et nationale,
- les actes d'engagement et d'ordonnancement dans la limite des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre LEBLANC, délégation de signature est donnée à Madame Graziella RIGAL ainsi qu'à Messieurs Jean-Christophe REGAL et Éric DANET pour les actes relevant des attributions de la délégation.

Article 7 :

La présente décision abroge et remplace la décision n° FranceAgriMer/Interventions/2014/01 modifiée. Elle prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 14 avril 2014

Le directeur général

Éric ALLAIN